

## Formation : Les attributions SSCT du CSE (moins de - 300 salariés)

**Public :** Membres du CSE des entreprises de **moins de 300 salariés**

### Objectifs de la formation

- Identifier les différents changements induits par les ordonnances
- Connaître le rôle, les missions et les moyens du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail
- Appréhender les différents types de risques professionnels
- Identifier les informations et outils sur lesquels s'appuyer pour exercer son mandat
- S'initier aux méthodes de diagnostic des risques, d'enquête et d'inspection

### Approche pédagogique

- Démarche participative basée sur une alternance d'apports méthodologiques, d'exemples concrets et d'exercices et cas pratiques
- Formation opérationnelle animée par un spécialiste des conditions de travail, de la santé-sécurité au travail

### Programme

#### Les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Connaître les missions santé, sécurité et conditions de travail du CSE depuis la disparition du CHSCT
- Connaître les rôles de la CARSAT, la Médecine du travail, l'Inspection du travail, ...

#### Le fonctionnement du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Les moyens du CSE
- Fonctionnement et organisation des réunions
- Le recours à l'expertise

#### Utiliser les informations à la disposition du CSE

- Le droit à l'information et l'obligation de discrétion
- Les documents à disposition du CSE et la BDES : quelles informations y trouver ?
- Thèmes et cadre des consultations

#### Analyser les risques professionnels et les accidents du travail

- Les différents types de risques professionnels : TMS, risques routiers, risques chimiques, RPS...
- Les caractéristiques de la prévention des risques professionnels

#### Conduire une enquête après accident du travail ou en cas de danger grave et imminent

- Les enquêtes et les inspections : quand, comment, pourquoi et avec quels outils ?
- Danger grave et imminent, droit de retrait et droit d'alerte

**Conditions d'inscription en inter-entreprises : Durée : 3 jours / Date et lieu : à définir / Tarif : 1 575 € nets/jour**

*Cette formation peut également s'organiser en **intra-entreprise**, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins. Elle s'inscrit dans le cadre légal de formation santé sécurité et conditions de travail des élus CSE (art. R2315-9 du Code du travail).*